

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.151 B

Dispositif l'Europe commence ici : attribution des subventions 2023

LE SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de Séance: Bertrand GERARDI

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Bertrand GERARDI,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.151 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

DISPOSITIF L'EUROPE COMMENCE ICI : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes
Ambition : Développer la cohésion sociale à travers le sentiment d'être citoyen

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : gestion durable de l'eau pour tous
ODD 10 : Réduction des inégalités
ODD 17 : Partenariats

Par délibération du 7 octobre 2021, GrandAngoulême a lancé le dispositif « L'Europe commence ici » pour décliner sa feuille de route Europe et International et concrétiser sa volonté d'être « un facilitateur d'Europe ».

Il a pour ambition de contribuer au dynamisme et à l'ouverture à l'Europe des acteurs et habitants de l'agglomération et d'accompagner les acteurs associatifs dans leurs actions et initiatives sur le territoire.

Fort d'une dynamique de projets accompagnés depuis 2 ans, GrandAngoulême a souhaité poursuivre son action. Par délibération du 25 mai 2023, le lancement d'un nouvel appel à projets a été approuvé et a permis de renforcer les objectifs tels que :

- La recherche d'une approche communautaire avec des projets menés sur plusieurs communes de l'agglomération,
- Le renforcement de la dynamique partenariale en associant les principales structures Europe et les autres acteurs locaux,
- Le renouvellement du Joli mois de l'Europe par le soutien à un projet collectif,
- La transition sociétale et l'éco responsabilité des actions.

Cinq projets, répondant chacun au cahier des charges de GrandAngoulême ont été déposés par des associations locales. Le jury qui s'est réuni le 13 novembre a pu échanger avec les porteurs de projets et valider leur projet. **Le montant total des projets s'élève à 88 040 € pour une aide globale de GrandAngoulême de 23 500 €, soit 27 %.**

Les aides seront déclinées au travers de conventions avec les bénéficiaires pour une réalisation des projets sur l'année 2024.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé à titre personnel ou familial par ces versements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions aux associations retenues pour une enveloppe globale de **23 500 €**, soit :

- 6 500 € à l'association TERA (associée au Comité de jumelage d'Angoulême et au Centre Europe direct) pour Les journées européennes du Joli mois de l'Europe
- 5 500 € pour l'association Cap BD pour le projet de l'Europe au cœur du pavillon FIBD
- 4 500 € au Comité de jumelage d'Angoulême pour son projet des Eco jeux des jumelages
- 3 500 € à l'association TERA pour son projet Parlez-moi d'Europe
- 3 500 € au Centre Europe direct du CIJ pour son projet Escapade européenne en bord de Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités, à signer les conventions afférentes et tout document nécessaire et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023